

Le Comité reconnaît que les mauvais traitements infligés aux aînés sont une priorité et que 10 p. 100 des fonds alloués représentent une bonne incitation pour amorcer l'examen de la question. Des témoins ont raconté aux membres du Comité comment des projets avaient été lancés, et des consultations étaient menées relativement à ce problème et à d'autres aspects de la violence familiale. Ils ont cependant signalé qu'il était difficile de déterminer, compte tenu du nombre de ministères qui font partie de l'Initiative, dans quelle mesure les montants alloués avaient été effectivement consacrés à examiner la question.

Le Comité appuie les efforts communs entrepris par les services fédéraux et les autres paliers de gouvernement, pour contrer les mauvais traitements dont les aînés sont victimes. Il est vrai que ce sont les gouvernements des provinces qui sont les premiers responsables de la prestation des services pour la santé, le bien-être, la justice et l'éducation. Pourtant, par le biais de la péréquation, du financement global et des ententes de frais partagés, le gouvernement fédéral joue un rôle dans tous ces domaines. En outre, l'application du code pénal, la procédure et la prestation de services à certains groupes particuliers comme les autochtones des réserves et les militaires, relèvent de la compétence fédérale.

Le Comité constate que la participation de différents ministères à l'Initiative a facilité le partage de l'information entre les paliers de gouvernement. De même, les efforts faits pour rendre les services compatibles avec les besoins de collectivités réparties dans l'ensemble du Canada sont, dans une perspective nationale, des éléments positifs. Le Comité estime cependant qu'il reste, pour couronner ces efforts, un ingrédient essentiel à ajouter, soit la participation des aînés eux-mêmes.

Le Comité recommande :

- 8. Que le gouvernement fédéral, par l'entremise de son Comité de direction interministériel mis sur pied pour coordonner l'Initiative de prévention de la violence familiale, révèle les activités relatives aux mauvais traitements infligés aux aînés lancées jusqu'ici par tous les ministères, ainsi que les sommes accordées à chacune de ces activités;**